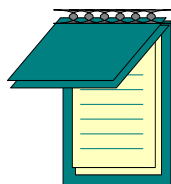


<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2016</p>



LANTRIAAC A L'ECOUTE DU CONSEIL MUNICIPAL

La dernière réunion du Conseil Municipal s'est déroulée **le 27 juin 2016** sous la présidence de Monsieur BRESSELLE Pierre, Maire de Lantriac.

Présents tous les membres sauf : M. Félix GRANGEON qui donne procuration à M. Pierre BRESSELLE, Mme Laurence DESSALCES qui donne procuration à M. Laurent REYMOND et Mme Corinne EXBRAYAT qui donne procuration à M. Denis SOULIER.

Monsieur ANDRE Jérôme a été nommé secrétaire.

Le dernier compte rendu est porté à la connaissance du Conseil Municipal et ne donne lieu à aucun commentaire. L'ordre du jour est alors abordé.

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D'ASSISES 2017

Monsieur le Maire rappelle la procédure d'établissement de la liste des jurés d'assises. L'arrêté préfectoral fixant à 2 le nombre de jurés, il est alors procédé au tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale. La liste annuelle définitive sera fixée par une commission départementale présidée par le président du tribunal.

- CHENEVERT Laëtitia
- CHAPUIS Josette épouse GARDES
- JOUBERT Amandine
- GIRARD François
- BOUSSIT Valérie
- CHAZALLON Pascal (route du Puy)

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Périmètre de la fusion Mézenc-Meygal. Par arrêté préfectoral, le Préfet a notifié à la commune le 6 avril 2016 le projet de périmètre de la fusion des communautés Mézenc Loire Sauvage et Meygal. La fusion proposée ne sera prononcée que le 31 décembre 2016 au plus tard.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de fusion.

SDCI – PROJET DE FUSION DU SYNDICAT DES EAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, l'arrêté préfectoral du 17 mai 2016 définit un projet de fusion de 7 syndicats des eaux (voir liste). A la majorité, le conseil municipal approuve le projet de fusion (1 abstention).

CONVENTION CDG43 – DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS 2017-2020

Le recours à une plate-forme de dématérialisation est obligatoire depuis 2010. Au 1^{er} octobre 2018, les échanges d'informations et les communications dans les marchés publics devront obligatoirement se faire par voie dématérialisée pour tout achat supérieur à 25.000€ H.T. Le partenariat actuel arrive à terme le 31/12/2016. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour adhérer au groupement de commandes formé par le Centre de Gestion pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

PRETS POUR LE COMPLEXE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la publication du DCE. Le conseil municipal à la majorité autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant l'obtention d'un prêt. Sont retenus les prêts suivants :

- prêt principal : LBP – BEI, prêt sur 25 ans (1,68% et 1,61%) d'un montant de 2 100 000€.
- prêt court terme : 2 ans, 0.73%, crédit agricole Loire Haute-Loire d'un montant de 319.000€ et 530.000€. Ce prêt assurera le relai avant le reversement du FCTVA et des subventions.

DUERP

Document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder à l'élaboration du DUERP, à la mise en place d'un comité de pilotage pour évaluer les risques et programmer des actions de prévention.

DELIBERATION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire expose que suite à la nécessité d'acheter une pelle en remplacement de l'actuelle, il convient de prendre la délibération suivante :

- + 15.000€ au 21571 (matériel roulant)
- 10.000€ au 204182 (autres organismes – bâtiments et installations)
- 5 000€ au 21531 (réseaux d'eau)

Délibération validée à l'unanimité.

DIVERS

Prime à un agent non titulaire (CAE)

Un agent municipal embauché en contrat d'insertion peut prétendre à une prime exceptionnelle, proratisée aux nombre d'heures travaillées et mois effectués. Dans un souci d'équité, le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer cette prime à l'agent concerné.

Signatures pour régularisation

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les documents régularisant un échange entre M. ROCHE et la commune, et la cession à titre gratuit d'une parcelle appartenant à M. GROS.

Motion de soutien famille AZEMI

Le conseil municipal à la majorité approuve la motion de soutien à la famille AZEMI proposée par M. le Maire.